

Le budget—M. McLean

D'abord, permettez-moi de souscrire aux observations de mon collègue, le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke) qui parlait d'un aspect particulier du budget, à savoir la suppression de la déduction de \$100 pour les dons à des organismes de charité. Selon lui, il s'agit d'une razzia fiscale de la part d'un gouvernement qui prétend aider le secteur du bénévolat. Un peut plus tôt aujourd'hui, durant la période des questions, en réponse à des questions de mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Roche), le ministre a essayé de persuader la Chambre qu'en faisant fi des propositions du donnant donnant, et en supprimant la déduction d'impôt de \$100, il a encouragé les Canadiens en leur permettant de réclamer le montant qu'ils ont réellement versé. Il a également prétendu qu'il a encouragé le secteur du bénévolat en ne tenant aucun compte de ses propositions et que ce dernier se porte assez bien malgré tout au Canada.

Au cours de ma brève intervention, je veux, en tant que porte-parole de l'opposition pour tout ce qui touche au secrétariat d'État, montrer à la Chambre que le gouvernement a été incapable de prendre des mesures efficaces permettant de soutenir le secteur du bénévolat. Permettez-moi tout d'abord de ne pas me contenter de faire allusion aux dirigeants des cent principaux organismes bénévoles nationaux, et de partager avec vous les observations que m'a livrées un de mes électeurs, M. Ernie Ginsler, président du Conseil de planification sociale de la région de Waterloo. Voici ce qu'il pense des mesures proposées par le gouvernement en ce qui a trait au secteur du bénévolat.

Selon lui, en matière de création d'emplois, il n'y a aucune règle d'établie pour le secteur du bénévolat et les projets de création d'emplois manquent d'imagination. Le gouvernement prodigue continue de faire fi de la rentabilité du secteur du bénévolat en ce domaine. Il a ajouté que le gouvernement a totalement ignoré l'efficacité pourtant prouvée de la formule du donnant donnant. Les grands projets d'immobilisation dont le ministre des Finances (M. Lalonde) entend avancer la réalisation créeront peut-être des emplois pour une partie des chômeurs actuels, mais il prévoit par contre que cette décision se traduira en définitive par une augmentation du chômage à la fin des années 80. M. Ginsler a ajouté qu'en tant que personne cherchant à motiver le secteur du bénévolat dans cette partie du sud-ouest de l'Ontario, rien ne lui permet de supposer que le gouvernement reconnaît qu'une période de prestation d'assurance-chômage de 50 semaines est insuffisante, dans la conjoncture économique actuelle. A son avis, les organismes de bienfaisance sont déjà au bout du rouleau depuis l'imposition du programme des 6 et 5 p. 100 aux services sociaux dans le cadre de l'entente sur le financement des programmes établis, et le gouvernement fédéral se contente simplement de demander aux municipalités de supporter seules le fardeau que constituent les personnes n'ayant plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Enfin, il a affirmé, et je suis d'accord avec lui, monsieur le Président, qu'il était tout à fait clair que le gouvernement ne comprenait absolument pas la complexité des services assurés par le secteur du bénévolat au Canada.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'aux comités, sur la place publique et à la Chambre, le gouvernement a dit vouloir tenir compte des propositions et des instances du secteur du bénévolat. Je voudrais faire lecture à la Chambre de ma lettre du 2 mars 1983 au secrétaire d'État (M. Joyal), lettre dans laquelle je souligne le désir de mon parti de collaborer avec le

gouvernement à l'établissement d'encouragements pour le secteur du bénévolat. J'écrivais alors:

Comme je vous l'ai dit lors de la réunion du comité permanent de la culture et des communications le 23 novembre 1982, et comme je l'ai par la suite répété à la Chambre à plusieurs reprises pendant la période des questions, l'opposition officielle tient beaucoup à participer à l'enquête parlementaire que vous avez annoncée à Toronto au début de novembre dernier et qui portera sur les problèmes financiers et juridiques des organismes bénévoles du Canada.

Il y a près de quatre mois que vous avez annoncé la tenue de cette enquête, et je me préoccupe de plus en plus des inconvénients que les décisions illogiques et intempestives des divers ministères de l'État entraînent pour les travailleurs bénévoles. Comme le gouvernement n'a toujours pas mis au point la politique d'ensemble à l'égard du bénévolat, politique que les divers secrétaires d'État nous promettent depuis 1976, le secteur en général et certains organismes en particulier éprouvent de plus en plus de difficultés d'ordre pratique à cause des décisions myopes qui prennent les ministères du Revenu national et des Finances.

Je rappelais ensuite au ministre que:

J'ai toujours pensé que le Parlement, en faisant un examen approfondi de cette situation, pourrait faire un premier pas pour encourager le secteur bénévole du Canada à maintenir et à étendre les services qui lui ont valu son excellente réputation. La conjoncture économique rend une telle enquête encore plus impérieuse. Vous vous rappellerez que l'un de vos prédécesseur, l'honorable David MacDonald, C.P., avait annoncé le 2 novembre 1979 la création d'un groupe de travail spécial de la Chambre des communes qui serait chargé «de faire rapport de ses conclusions et de formuler des recommandations à propos des mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour renforcer le rôle du secteur bénévole:

1. parce que c'est en soi un objectif souhaitable,
2. pour que le public ne soit pas obligé de compter uniquement sur les services de l'État, et
3. pour que ces organismes soient mieux en mesure de fonctionner indépendamment du gouvernement.»

Depuis lors, le Comité des organismes bénévoles nationaux a contribué pour beaucoup à mettre au point une politique de l'État à cet égard en mettant en lumière certains problèmes précis, notamment:

1. la réforme fiscale,
2. la définition d'une œuvre de bienfaisance dans la loi,
3. la situation financière des sociétés sans but lucratif, et
4. la coordination des rapports entre les divers services de l'État et le secteur bénévole.

Des recherches menées par les organismes bénévoles et plusieurs universités canadiennes ont établi le potentiel de rendement du secteur bénévole en matière de création d'emploi et de formation professionnelle. Le Canada a plus que jamais besoin d'exploiter ce potentiel au maximum. Comme vous le disiez le 23 novembre, le gouvernement fédéral n'a pas encore reconnu la nécessité d'appuyer ce secteur pour exploiter sa capacité démontrée de créer des emplois.

● (1620)

Je dois cependant souligner que mes collègues de l'opposition officielle et moi-même sommes convaincus qu'il serait inutile d'entreprendre une autre étude détaillée de la «situation» du secteur bénévole. Il faudrait plutôt faire un examen rapide et efficace des recherches déjà effectuées et de l'expérience acquise. On pourrait alors formuler des recommandations précises pour que le gouvernement puisse intervenir au plus tôt... Vous vous rappellerez que le mandat du groupe de travail établi en 1979 prévoyait la présentation d'un rapport final six mois plus tard.

Quand j'ai donné notre accord au ministre, je lui ai aussi rappelé que Statistique Canada avait enfin publié les résultats d'une étude menée en 1980, selon laquelle l'activité économique produite par les 47,000 organismes de charité du Canada représentait 3 p. 100 de notre produit national brut.

Il est temps que le gouvernement reconnaisse l'apport des organismes bénévoles à la société canadienne en lançant une enquête parlementaire à leur sujet. Je tenais à donner cet aperçu de la situation pour bien montrer que mes collègues et moi-même avons mûrement réfléchi à la question et sommes